

Per-Fix™ Black pour ABS

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 1 - IDENTIFICATION

1.1 Identification du Produit

Nom du produit : Per-Fix™ Black pour ABS
Nombre Fabricant : 8500AA, 8500A, 8500B, 8500C

1.2 Autres moyens d'identification

Autres Identifiers : Réparation des défauts

1.3 Utilisations identifiées appropriées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Revêtement de retouche pour pièces en plastique moulé.
Restrictions d'utilisation : Aucune identifié

1.4 Fournisseur Détails

	Détails Du Fabricant	Fournisseur Détails
Nom De La Compagnie	Chem-Pak Inc	Chem-Pak Inc
Adresse	242 Corning Way, Martinsburg, WV 25405 - United States	242 Corning Way, Martinsburg, WV 25405 - United States
Les Numéro De Téléphone	304-262-1880	304-262-1880
Numéro De Fax	304-262-9643	304-262-9643
Email	msds@chem-pak.com	
Site Internet	http://www.chem-pak.com	

1.5 Numéro de téléphone d'urgence 24h/24

Numéro D'Urgence : ChemTel: 800-255-3924 (Amérique du Nord)

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES RISQUES

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Réglementations Locales	H225	Risques Physiques	Liquides inflammables, Catégorie 2
Peau Irrit. 2	H315	Dangers Pour La Santé	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Eye Irrit. 2a	H319	Dangers Pour La Santé	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A
Skin Sens. 1	H317	Dangers Pour La Santé	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Carc. 2	H351	Dangers Pour La Santé	Cancérogénicité, Catégorie 2
Repr. 2	H361	Dangers Pour La Santé	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Stot Se 3	H336	Dangers Pour La Santé	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3, Narcose
Asp. Tox. 1	H304	Dangers Pour La Santé	Danger par aspiration, Catégorie 1

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



GHS02



GHS07



GHS08

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 : Provoque une irritation cutanée
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

Per-Fix™ Black pour ABS

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Conseils de prudence

H336	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges
H351	: Susceptible de provoquer le cancer
H361	: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
P201	: Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210	: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	: Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	: Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	: Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/... antidéflagrant
P242	: Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243	: Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
P261	: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	: Se laver mains soigneusement après manipulation.
P271	: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272	: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280	: Porter gants de protection et de protection des yeux.
P301+P310	: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement CENTRE ANTIPOISON.
P302+P352	: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P303+P361+P353	: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304+P340	: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P312	: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P321	: Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur cette étiquette)
P331	: NE PAS faire vomir.
P332+P313	: En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P333+P313	: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P337+P313	: Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P362+P364	: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378	: En cas d'incendie: Utiliser eau, CO ₂ , poudre chimique sèche ou mousse filmogène aqueuse universelle pour l'extinction.
P403+P233	: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235	: Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais
P405	: Garder sous clef.
P501	: Éliminer le contenu/récipient dans réglementation applicable

2.3 D'autres risques qui n'entraînent pas la classification

Dangers non classés ailleurs : Aucune identifié.

SECTION 3 - COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1 Substance / Mélange**

Substance / Mélange : Mélange

3.2 Composition

Per-Fix™ Black pour ABS

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Nom de la substance	CAS Nombre	% wt*	Classification
Solvant Naphta Aliphatique Léger (Pétrole)	64742-89-8	30 - 60	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304
Acétate D'Éthyle	141-78-6	10 - 30	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H336
Acétate De Méthyle	79-20-9	10 - 30	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H336
(Méthoxy-1-Propyle-2)-Acétate	108-65-6	1 - 5	Flam. Liq. 3, H226 Aquatic Acute 3, H402
Xylène	1330-20-7	1 - 5	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 2, H401
Lumière Solvant Aromatique Naphta	64742-95-6	1 - 5	Flam. Liq. 3, H226 Muta. 1B, H340 Carc. 1B, H350 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 3, H402
Noir De Carbone	1333-86-4	0,1 - 1	Carc. 2, H351
Toluène	108-88-3	0,1 - 1	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Repr. 2, H361 STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 2, H401
Éthylbenzène	100-41-4	2.3464	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Inhalation:vapour), H332 Carc. 2, H351 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 2, H401
Boron, Trifluoro(Tetrahydrofurane) Polymer	753501-40-5	0,1 - 1	Skin Sens. 1, H317

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

4.1 Description des mesures de premier soins

mesures générales	: Appeler immédiatement un médecin.
Inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Contact avec la peau	: Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Contact avec les yeux	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Ingestion	: Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.
Protection des secouristes	: Porter un équipement de protection personnelle adéquat en fonction de la nature et de la gravité de la situation d'urgence.

Per-Fix™ Black pour ABS

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

4.2 La plupart des symptômes et effets importants, aigus et différés

Symptômes d'une exposition	: Irritation de l'oeil, Nez Irritation, irritation de la gorge, Dermatite, Confusion, Irritation de la peau, Mal de tête, Vertiges, La nausée, Narcose, Somnolence, Vomissement, Les lésions nerveuses optique, La toux, Oppression thoracique, Membrane muqueuse, La diarrhée.
Effets différés	: Aucun effet retardé connu.
Effets Immédiats	: Aucun effet immédiat connu.
Effets Chroniques	: Le contact répété ou prolongé peut provoquer une sensibilisation cutanée.
Organes cibles	: Système nerveux central, Les yeux, Foie, Cavité nasale, Système reproducteur, Système respiratoire, Peau, Reins.

4.3 Indication d'une attention médicale et d'un traitement spécial immédiats

Notes au médecin	: Traitement symptomatique.
Traitements spécifiques / antidotes	: Aucune information disponible.
Conditions Médicales Existantes Pouvant Être Aggravées	: Peut aggraver le personnel présentant déjà des troubles associés à tout organe cible.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

5.1 Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction	: Eau, dioxyde de carbone, produit chimique sec, film aqueux de formation de mousse universelle.
Méthodes d'extinction inappropriées	: Jet d'eau.

5.2 Risques spécifiques résultant du produit chimique ou du mélange

Produits de combustion dangereux	: Les produits de décomposition peuvent inclure: les oxydes de carbone, fumée, vapeurs. Voir aussi la section 10.6.
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: TABLE DES MATIÈRES TRÈS INFLAMMABLES. Dans un feu ou si chauffé, une augmentation de pression se produira qui pourra résulter en une explosion du récipient. Les émanations plus lourdes que l'air peuvent se propager le long du sol et se déplacer jusqu'à une source d'inflammation.

5.3 Actions de protecteur spéciale pour pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés au feu, puisque le contenu peut violemment se rompre sous la pression développée par la chaleur.
Protection pendant la lutte contre l'incendie	: Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome avec masque complet utilisé en pression positive.

SECTION 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions personnelles, matériel de protection et procédures de secours

Pour les non secouristes	: Aucune action ne devrait être prise impliquant tout personnel sans formation appropriée. Évacuer les environs. Ne pas autoriser le personnel inutile et non protégé à entrer. Ne pas toucher ou marcher dans le produit déversé. Enlever les sources d'inflammation et aérer de manière proportionnée seulement si cela ne comporte pas de danger.
Pour le personnel d'urgence	: Utiliser une protection personnelle comme recommandé dans la section 8. Observer les précautions données pour les non secouristes ci-dessus.

6.2 Précautions environnementales

Précautions environnementales	: Garder à l'écart des drains, des égouts, des fossés et des voies d'eau. Réduire au minimum l'utilisation d'eau afin d'empêcher la contamination de l'environnement.
-------------------------------	---

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Procédures de confinement	: Le contenu sorti peut être contenu avec des tampons absorbants huile / solvant, des flèches et / ou des absorbants.
---------------------------	---

Per-Fix™ Black pour ABS

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

- Procédures de nettoyage** : Les déversements provenant d'aérosols sont peu probables et sont généralement de faible volume. Les déversements importants ne sont donc pas normalement considérés comme un problème. En cas de réelle rupture, ne pas respirer les émanations et bien aérer la zone. Enlever les sources d'inflammabilité et utiliser du matériel non gazeux. Absorber le matériel avec une matière absorbante inerte et placer dans des récipients sécurisés pour une élimination appropriée.
- Autres informations** : Le Guide de réponse d'urgence en Amérique du Nord ou des ressources similaires fournissant des informations d'intervention d'urgence pour traiter les accidents, les déversements, les fuites et / ou les incendies impliquant des marchandises dangereuses.
- Matériaux interdits** : Matériau absorbant Combustible telle que la sciure. L'utilisation des équipements qui peuvent provoquer des étincelles.

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions pour manipulation en toute sécurité

- Précautions générales de manipulation** : TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS. Uniquement utiliser une ventilation appropriée, en ouvrant les portes ou fenêtres pour obtenir une ventilation optimale.
- Recommandations en matière d'hygiène** : Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Laver soigneusement les mains après utilisation. Enlever les vêtements et le matériel de protection contaminés avant d'entrer dans des zones où l'on mange et fume.

7.2 Conditions de stockage sécuritaire compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences De Stockage** : Le stockage de récipients individuels devrait être fait dans une zone en-dessous de 55 °C (120 °F), et à l'écart des sources de chaleur. Gardez les containers fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.
- Incompatibilités** : Séparer le stockage à partir de matériaux indiqués à l'article 10.

SECTION 8 - CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Xylène (1330-20-7)

Canada (Alberta)	OEL TWA (ppm)	100 ppm
Canada (Alberta)	OEL TWA (mg/m ³)	434 mg/m ³
Canada (Colombie-Britannique)	OEL TWA (ppm)	100 ppm
Canada (Colombie-Britannique)	OEL STEL (ppm)	150 ppm
Canada (Ontario)	OEL TWA (ppm)	100 ppm
Canada (Ontario)	OEL STEL (ppm)	150 ppm
USA (ACGIH)	ACGIH TWA (mg/m ³)	100 ppm
USA (ACGIH)	ACGIH Plafond (mg/m ³)	150 ppm
Indice d'exposition biologique	Acide méthyladiurique dans l'urine, Fin du déplacement	1,5 g/g créatinine

Éthylbenzène (100-41-4)

Canada (Alberta)	OEL TWA (ppm)	100 ppm
Canada (Alberta)	OEL TWA (mg/m ³)	434 mg/m ³
Canada (Alberta)	OEL Plafond (ppm)	125 ppm
Canada (Alberta)	OEL Plafond (mg/m ³)	543 mg/m ³
Canada (Colombie-Britannique)	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Canada (Ontario)	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Canada (Québec)	VECD (ppm)	125 ppm
Canada (Québec)	VECD (mg/m ³)	543 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	100 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	434 mg/m ³
USA (ACGIH)	ACGIH TWA (mg/m ³)	20 ppm
Indice d'exposition biologique	Somme de l'acide mandélique et de l'acide phénylglyoxylique dans l'urine, Fin du déplacement à la fin de la semaine de travail	0,7 g/g créatinine

Toluène (108-88-3)

Canada (Alberta)	OEL TWA (ppm)	50 ppm
Canada (Alberta)	OEL TWA (mg/m ³)	188 mg/m ³

Per-Fix™ Black pour ABS

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Toluène (108-88-3)		
Canada (Colombie-Britannique)	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Canada (Ontario)	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	50 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	188 mg/m ³
USA (ACGIH)	ACGIH TWA (mg/m ³)	20 ppm
USA (ACGIH)	ACGIH Plafond (mg/m ³)	150 ppm
Indice d'exposition biologique	Toluène dans le sang, Avant le dernier quart de la semaine de travail	0,02 mg/l
Indice d'exposition biologique	Du toluène dans les urines, Fin du déplacement	0,03 mg/l
Indice d'exposition biologique	o-crésol dans l'urine (par hydrolyse), Fin du déplacement (B)	0,3 mg/g créatinine

Acétate D'Éthyle (141-78-6)		
Canada (Alberta)	OEL TWA (ppm)	400 ppm
Canada (Alberta)	OEL TWA (mg/m ³)	1440 mg/m ³
Canada (Colombie-Britannique)	OEL TWA (ppm)	150 ppm
Canada (Ontario)	OEL TWA (ppm)	400 ppm
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	400 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	1440 mg/m ³
USA (ACGIH)	ACGIH TWA (mg/m ³)	400 ppm

Acétate De Méthyle (79-20-9)		
Canada (Alberta)	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Canada (Alberta)	OEL TWA (mg/m ³)	600 mg/m ³
Canada (Alberta)	OEL STEL (ppm)	250 ppm
Canada (Alberta)	OEL STEL (mg/m ³)	757 mg/m ³
Canada (Colombie-Britannique)	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Canada (Colombie-Britannique)	OEL STEL (ppm)	250 ppm
Canada (Ontario)	OEL TWA (ppm)	200 ppm
Canada (Ontario)	OEL STEL (ppm)	250 ppm
Canada (Québec)	VECD (ppm)	250 ppm
Canada (Québec)	VECD (mg/m ³)	757 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	200 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	606 mg/m ³
USA (ACGIH)	ACGIH TWA (mg/m ³)	200 ppm
USA (ACGIH)	ACGIH Plafond (mg/m ³)	250 ppm

(Méthoxy-1-Propyle-2)-Acétate (108-65-6)		
Canada (Colombie-Britannique)	OEL TWA (ppm)	50 ppm
Canada (Colombie-Britannique)	OEL STEL (ppm)	75 ppm
Canada (Ontario)	OEL TWA (ppm)	50 ppm

Noir De Carbone (1333-86-4)		
Canada (Alberta)	OEL TWA (mg/m ³)	3,5 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	3,5 mg/m ³
USA (ACGIH)	ACGIH TWA (ppm)	3 mg/m ³

8.2 Contrôles d'exposition

Mesure d'ingénierie

: Uniquement utiliser avec une ventilation adéquate. Une ventilation générale (typiquement 10 renouvellements d'air par heure) doit être utilisée. Les taux de ventilation doivent correspondre aux conditions. Une ventilation locale par aspiration ou un système clos de manutention peut être nécessaire pour contrôler la contamination de l'air sous celle du plus faible OEL à partir du tableau ci-dessus.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux / du visage

: Des lunettes de sécurité avec écrans latéraux sont recommandées en tant que minimum pour n'importe quel type de manipulation chimique industrielle. Là où un contact de ce matériau avec les yeux pourrait se produire, des lunettes chimiques de protection anti-éclaboussures sont recommandées.

Protection des mains

: Gants résistants aux produits chimiques, testés conformément à la norme EN 374.

Remarques

: Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail.

Protection de la peau et du corps

: Pour un bref contact, aucune précaution autre que des vêtements de protection propres devraient être nécessaires. Lorsqu'un contact prolongé ou répété pourrait se produire, utiliser des vêtements de protection imperméables aux ingrédients répertoriés dans la Section 2.

Per-Fix™ Black pour ABS

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

- Protection respiratoire** : Un respirateur approuvé avec une cartouche contre les vapeurs organiques peut être autorisé dans certaines circonstances où des concentrations en suspension devraient dépasser les limites d'exposition professionnelle.
- Conformité** : Si nécessaire, porter un respirateur approuvé NIOSH approprié.
- Autre équipement de protection** : Les douches de sécurité et les douches oculaires devraient être disponibles dans le lieu de travail à proximité de là où le matériau sera utilisé.
- Contrôles de l'exposition environnementale** : Évitez le rejet dans l'environnement.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Propriétés physiques

Point D'Ébullition	> 56,90 °C	Point De Fusion / Congélation	> -98,00 °C
Point D'Éclair, Liquide	> -20,00 °C		
Limites D'Explosivité	LEL: 0,80 UEL: 24,60 vol %	Température D'Auto-Inflammation, Liquide	> 190,00 °C
Inflammabilité	Liquide hautement inflammable	Densité	0,851 g/cm ³
Poids Moléculaire	Non disponible	Poids	7,102 lbs/gal
La Pression De Vapeur	Non disponible	pH	Non disponible
Pression De Vapeur	Non disponible	Taux d'évaporation (nBac=1)	Non disponible
Viscosité	Non disponible	Coefficient De Partage (Log Pow)	Non disponible
Seuil D'Odeur	Non disponible	Indice De Réfraction	Non disponible
État physique	Liquide	Chaleur De Combustion	Non disponible
Aspect / Couleur	Noir	Solubilité Dans L'Eau	Non disponible
Odeur	Peindre comme	Température De Décomposition	Non disponible

9.2 Propriétés environnementales

Pourcentage de volatilité	87,14 % wt	COV réglementaire	724,37 g/L (6,04 lbs/gal)
COV Pourcentage	73,59 % wt	COV Réel	626,22 g/L (5,23 lbs/gal)
HAP Pourcentage	3,65 % wt	Contenu PAH	31,06 g/L (0,26 lbs/gal)
Potentiel De Réchauffement Planétaire	0,01 GWP	Réactivité Maximale Incrémental	1,2460 g O3/g
Potentiel De Destruction De L'Ozone	0,00 ODP		

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Réactivité : Aucune donnée de test spécifique liée à la réactivité n'est disponible pour ces produits ou leurs ingrédients.

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique : Ce produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, des réactions dangereuses ne devraient pas se produire.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : décharge électrostatique, Autres sources d'allumage, Surfaces chaudes, Chaleur, Flammes, Des étincelles, Chauffage fort.

10.5 Matériaux incompatibles

Matériaux à éviter : Agents oxydants puissants, Agents réducteurs forts, des métaux alcalins, acides forts, Aluminium, T-butoxyde de potassium, Bases, Hypochlorite de calcium, Acide, Magnésium, Acide sulfurique, Acide perchlorique, Strong Bases, Agents de nitration, Acide chlorosulfurique, Chlorure de potassium, Métaux lourds et leurs sels, Phénols, Acide dramatique.

Per-Fix™ Black pour ABS

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique : Oxydes de carbone, Aldéhydes, Méthanol, Acide acétique, Acide peroxybenzoïque, Acide benzoïque.

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Xylène (CAS: 1330-20-7 / EC: 215-535-7)

LD50 Oral (Rat)	4300 mg/kg (RTECS)
LD50 Dermique (Lapin)	12126 mg/kg (Sigma-Aldrich)
LC50 Inhalation (Rat)	21,7 mg/l/4h (GESTIS Base de données des substances)
LC50 Inhalation (Rat)	6700 ppm/4h (ChemInfo)

Éthylbenzène (CAS: 100-41-4 / EC: 202-849-4)

LD50 Oral (Rat)	4720 mg/kg (ChemInfo)
LD50 Dermique (Lapin)	15380 mg/kg (ChemInfo)
LC50 Inhalation (Rat)	17,2 mg/l/4h (IUCLID)
LC50 Inhalation (Rat)	4000 ppm/4h (ChemInfo)

Toluène (CAS: 108-88-3 / EC: 203-625-9)

LD50 Oral (Rat)	> 2000 mg/kg (Bibliographie)
LD50 Dermique (Lapin)	12124 mg/kg (IUCLID)
LC50 Inhalation (Rat)	> 20 mg/l/4h (Bibliographie)

Solvant Naphta Aliphatique Léger (Pétrole) (CAS: 64742-89-8 / EC: 265-192-2)

LD50 Oral (Rat)	> 5000 mg/kg (SDS Externe)
LD50 Dermique (Lapin)	> 2000 mg/kg (SDS Externe)
LC50 Inhalation (Rat)	> 20 mg/l/4h (SDS Externe)

Acétate D'Éthyle (CAS: 141-78-6 / EC: 205-500-4)

LD50 Oral (Rat)	5620 mg/kg (RTECS)
LD50 Dermique (Lapin)	> 18000 mg/kg (Sigma-Aldrich)
LC50 Inhalation (Rat)	10600 ppm/4h (ChemInfo)

Acétate De Méthyle (CAS: 79-20-9 / EC: 201-185-2)

LD50 Oral (Rat)	6970 mg/kg (Bibliographie)
LD50 Dermique (Lapin)	> 5000 mg/kg (RTECS)
LC50 Inhalation (Rat)	> 49,28 mg/l/4h (SDS Externe)
LC50 Inhalation (Rat)	16000 - 32000 (ChemInfo)

Lumière Solvant Aromatique Naphta (CAS: 64742-95-6 / EC: 265-199-0)

LD50 Oral (Rat)	8400 mg/kg (RTECS)
LD50 Dermique (Lapin)	> 3160 mg/kg (ChemInfo)
LC50 Inhalation (Rat)	3670 ppm/4h (Bibliographie)

(Méthoxy-1-Propyle-2)-Acétate (CAS: 108-65-6 / EC: 203-603-9)

LD50 Oral (Rat)	10000 mg/kg (ChemInfo)
LD50 Dermique (Lapin)	19200 mg/kg (ChemInfo)
LC50 Inhalation (Rat)	> 5250 ppm/4h (ChemInfo)

Noir De Carbone (CAS: 1333-86-4 / EC: 215-609-9)

LD50 Oral (Rat)	> 15400 mg/kg (RTECS)
LD50 Dermique (Lapin)	> 3000 mg/kg (RTECS)
LC50 Inhalation (Rat)	27 mg/l/4h (ChemInfo)

Boron, Trifluoro(Tetrahydrofurane) Polymer (CAS: 753501-40-5 / EC:)

LD50 Oral (Rat)	> 2000 mg/kg (SDS Externe)
-----------------	----------------------------

Voies D'Exposition : Lentilles de contact, Ingestion, Contact avec la peau, Inhalation, Absorption de peau.

Per-Fix™ Black pour ABS

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Effets différés et immédiats et aussi effets chroniques dus à une exposition à court et à long terme	: Voir la section 4.2
Corrosion/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésion/irritation des yeux	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Peut induire des anomalies génétiques.
Toxicité pour la reproduction	: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
STOT - exposition unique	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
STOT - Exposition répétée	: Non classé
Risque d'aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Données carcinogènes	: Les ingrédients suivants sont répertoriés comme cancérogènes connus ou suspects:

Éthylbenzène (CAS: 100-41-4 / EC: 202-849-4)

Groupe IARC	2B - Peut-être cancérogène pour l'homme
ACGIH Catégorie	A3 - Carcinogène animal confirmé avec pertinence inconnue pour les humains

Noir De Carbone (CAS: 1333-86-4 / EC: 215-609-9)

Groupe IARC	2B - Peut-être cancérogène pour l'homme
ACGIH Catégorie	A3 - Carcinogène animal confirmé avec pertinence inconnue pour les humains

SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Écotoxicité et propriétés écologiques

Xylène (1330-20-7)

LC50 Poisson	26,7 mg/l Tête de Boule - 96h
EC50 Daphnie	75,49 mg/l Puce d'eau - 48hr
EC50 Autres organismes aquatiques	72 mg/l Puce d'eau - 14d
Persistence et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique d'oxygène	1,40 - 2,53 g O ₂ /g substance
La demande chimique en oxygène	2,56 - 2,91 g O ₂ /g substance
Demande théorique en oxygène	3,1 g O ₂ /g substance
BCF Poisson	14,1 - 24 (BCF)
Log Pow	3,217
Potentiel bioaccumulatif	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).
Log Koc	3,156

Éthylbenzène (100-41-4)

LC50 Poisson	4,2 mg/l Truite arc-en-ciel - 96hr
EC50 Daphnie	2,4 mg/l Puce d'eau - 48hr
EC50 Autres organismes aquatiques	9,68 mg/l Bactéries - 30min
EC50 Autres organismes aquatiques	4,6 mg/l Puce d'eau - 72hr
Persistence et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Biodégradable dans le sol. Faible potentiel d'absorption dans le sol.
Demande biochimique d'oxygène	1,44 g O ₂ /g substance
La demande chimique en oxygène	2,1 g O ₂ /g substance
Demande théorique en oxygène	3,17 g O ₂ /g substance
Biodégradation	81 % 28 jours
BCF Poisson	1,18
Log Pow	3,15
Potentiel bioaccumulatif	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).
Log Koc	2,4

Toluène (108-88-3)

LC50 Poisson	5,8 mg/l Truite arc-en-ciel - 96hr
LC50 Autres organismes aquatiques	10 mg/l Puce d'eau - 72hr
EC50 Daphnie	6 mg/l Puce d'eau - 48hr
Persistence et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Biodégradable dans le sol. Faible potentiel d'absorption dans le sol.

Per-Fix™ Black pour ABS

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Toluène (108-88-3)

Demande biochimique d'oxygène	2,15 g O ² /g substance
La demande chimique en oxygène	2,52 g O ² /g substance
Demande théorique en oxygène	3,13 g O ² /g substance
Biodégradation	86 % 28 jours
Log Pow	2,73 (Valeur expérimentale)
Potentiel bioaccumulatif	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).
Log Koc	2,15

SOLVANT NAPHTHA ALIPHATIQUE LÉGER (PÉTROLE) (64742-89-8)

Persistence et dégradabilité	Prévu pour être facilement biodégradable. Oxydes rapidement par des réactions photo-chimiques dans l'air.
Biodégradation	95 % 28 jours
Log Kow	2,1
Potentiel bioaccumulatif	Faible potentiel de bioaccumulation (log Kow < 4).

Acétate d'éthyle (141-78-6)

LC50 Poisson	450 - 600 mg/l Truite arc-en-ciel - 96hr
LC50 Poisson	220 - 250 mg/l Tête de Boule - 96h
LC50 Autres organismes aquatiques	560 mg/l Puce d'eau - 48hr
EC50 Daphnie	2300 - 3090 mg/l Puce d'eau - 24hr
EC50 Autres organismes aquatiques	4300 mg/l Puce d'eau - 24hr
Persistence et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Biodégradable dans le sol. Low potential for adsorption in soil.
Demande biochimique d'oxygène	0,293 g O ² /g substance
La demande chimique en oxygène	1,69 g O ² /g substance
Demande théorique en oxygène	1,82 g O ² /g substance
Biodégradation	100 % 28 jours
BCF Poisson	30
Log Pow	0,73
Potentiel bioaccumulatif	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).
Log Koc	0,778

Acétate de méthyle (79-20-9)

LC50 Poisson	250 - 350 mg/l Dard-perche - 96hr
EC50 Daphnie	1026,7 mg/l Puce d'eau - 48hr
EC50 Autres organismes aquatiques	> 120 mg/l Puce d'eau - 72hr
EC50 Autres organismes aquatiques	6100 mg/l Bactéries - 30min
Persistence et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Inherently biodegradable. Highly mobile in soil.
La demande chimique en oxygène	1511,8 mg/g
Demande théorique en oxygène	1510 mg/g
Biodégradation	70 % 28 jours
BCF Poisson	< 1 (BCF)
Log Pow	0,18
Potentiel bioaccumulatif	Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500).
Log Koc	0,68

Lumière solvant aromatique Naphta (64742-95-6)

LC50 Poisson	18 mg/l (LC50)
EC50 Daphnie	21 mg/l (EC50)
Persistence et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.
Log Pow	> 3

(MÉTHOXY-1-PROPYLE-2)-ACÉTATE (108-65-6)

LC50 Poisson	100 mg/l Truite arc-en-ciel - 96hr
EC50 Daphnie	373 mg/l Puce d'eau - 48hr
EC50 Daphnie	> 1000 mg/l Puce d'eau - 96hr
Persistence et dégradabilité	Biodégradabilité 81% / 28 jours.
Demande biochimique d'oxygène	330 mg/g
La demande chimique en oxygène	1740 mg/g
Demande théorique en oxygène	1820 mg/g
Log Pow	0,56
Log Koc	0,36

Per-Fix™ Black pour ABS

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Noir de Carbone (1333-86-4)

LC50 Poisson	> 1000 mg/l Dard-perche - 96hr
EC50 Daphnie	> 5600 mg/l Puce d'eau - 24hr
EC50 Autres organismes aquatiques	> 10000 mg/l Puce d'eau - 72hr
Demande théorique en oxygène	Not applicable
Log Pow	1,09
Potentiel bioaccumulatif	Non bioaccumulable.

Boron, Trifluoro(Tetrahydrofurane) Polymer (753501-40-5)

Log Pow	> 1,5
---------	-------

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination Des Déchets	: Le produit convient à la combustion dans un brûleur fermé et contrôlé pour la valeur du carburant. Les caractéristiques des dangers et la classification des flux de déchets réglementaires peuvent changer avec l'utilisation et l'emplacement du produit. En conséquence, il incombe à l'utilisateur de déterminer les méthodes appropriées de stockage, de transport, de traitement et / ou d'élimination des matériaux et résidus usés au moment de la disposition. Tous les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations nationales, fédérales, étatiques et / ou locales respectives.
Élimination Des Déchets D'Emballage	: Consultez votre site d'enfouissement local pour déterminer si des petits conteneurs vides peuvent être éliminés avec un ramassage ordinaire. Pour l'élimination de grands conteneurs (généralement 10 gallons ou plus), ou pour les conteneurs non appropriés pour la mise en décharge, un reconditionneur autorisé devrait être utilisé.
Précautions De Mise En Décharge	: Non disponible.
Précautions D'Incinération	: Non disponible.

SECTION 14 - INFORMATIONS DE TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

Numéro ONU	TDG (CANADA)	IATA (AIR)	IMDG (OCEAN)
------------	--------------	------------	--------------

Numéro ONU	: UN1263	UN1263	UN1263
------------	----------	--------	--------

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition des Nations unies	TDG (CANADA)	IATA (AIR)	IMDG (OCEAN)
------------------------------------	--------------	------------	--------------

Nom d'expédition des Nations unies	: Peindre	Peindre	Peindre
------------------------------------	-----------	---------	---------

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe(s) de danger pour le transport	TDG (CANADA)	IATA (AIR)	IMDG (OCEAN)
Classe(s) de danger pour le transport	: 3	3	3
Étiquettes	: 3 - Liquide inflammable 	3 - Liquide inflammable 	3 - Liquide inflammable 
Code EmS	: N'est pas applicable	N'est pas applicable	F-E, S-E

14.4 Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	TDG (CANADA)	IATA (AIR)	IMDG (OCEAN)
--------------------	--------------	------------	--------------

Groupe d'emballage	: II	II	II
--------------------	------	----	----

14.5 Risques environnementaux

Polluant Marin	TDG (CANADA)	IATA (AIR)	IMDG (OCEAN)
----------------	--------------	------------	--------------

Polluant Marin	: Non	Non	Non
----------------	-------	-----	-----

14.6 Précautions spéciales

Précautions	: Aucune identifié
-------------	--------------------

Per-Fix™ Black pour ABS

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

14.7 Transport en vrac

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni

SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Règlement sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifiques au produit

- Inventaire TSCA (États Unis) : Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit sont listées sur l'inventaire de la Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) ou sont conformes à une exemption de l'inventaire TSCA.
- Inventaire DSL/NDL (Canada) : Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS), sont exemptées ou ne sont pas soumises à notification.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Indications de changement	:	Rubrique	Élément modifié	Modification
		1	Fiche de données de sécurité créée - Révision 1	Ajouté
Textes complet des phrases H	:	Code H	H Phrase	
		H225	Liquide et vapeurs très inflammables	
		H226	Liquide et vapeurs inflammables	
		H227	Liquide combustible	
		H302	Nocif en cas d'ingestion	
		H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires	
		H312	Nocif par contact cutané	
		H315	Provoque une irritation cutanée	
		H317	Peut provoquer une allergie cutanée	
		H319	Provoque une sévère irritation des yeux	
		H332	Nocif par inhalation	
		H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation	
		H335	Peut irriter les voies respiratoires	
		H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges	
		H351	Susceptible de provoquer le cancer	
		H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus	
		H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	
		H400	Très toxique pour les organismes aquatiques	
		H401	Toxique pour les organismes aquatiques	
		H402	Nocif pour les organismes aquatiques	
		H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	

Avis de non-responsabilité

Les informations ci-incluses sont basées sur des données qui nous ont été fournies nos fournisseurs, et reflètent notre meilleur jugement. Cependant, aucune garantie de valeur marchande, de bon fonctionnement pour n'importe quel usage, ou toute autre garantie n'est exprimée ou impliquée concernant l'exactitude de telles données, ou pour les résultats qui pourraient être obtenus par l'usage de ces informations. Puisque les informations ci-incluses peuvent être appliquées dans des conditions indépendantes de notre volonté et avec lesquelles nous pouvons ne pas être familiers, nous n'assumons aucune responsabilité des résultats d'une telle application. Ces informations sont fournies sous la condition que les personnes bénéficiant de celles-ci doivent prendre leurs propres décisions quant à l'application du matériau à tout usage particulier. Bien que certains risques soient décrits dans les présentes, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.